

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu Notre Ordonnance du 17 mai 1910 déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains de l'ancienne propriété des héritiers de M. Urbain Bosio, indiqués par une teinte verte au plan annexé à la dite Ordonnance, terrains situés au quartier des Révoires, au sud-ouest de la propriété acquise par le Domaine des héritiers Crovetto pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire;

Vu la délibération du Comité des Travaux Publics du 19 août 1910, approuvée par Nous, statuant sur les résultats de l'enquête ouverte à la Mairie du 27 juin au 7 juillet 1910;

Considérant qu'aux termes de cette délibération, les observations présentées à la dite enquête ne mettent pas en discussion le principe de l'acquisition des terrains de l'ancienne propriété des héritiers Urbain Bosio;

Considérant que les formalités prescrites par les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ont été régulièrement accomplies;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Est définitivement déclarée d'utilité publique l'acquisition par le Domaine des terrains provenant de l'ancienne propriété des héritiers Bosio, indiqués par une teinte verte au plan joint à Notre Ordonnance du 17 mai 1910, terrains situés au quartier des Révoires, au sud-ouest de la propriété acquise par le Domaine des héritiers Crovetto pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Procureur Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente octobre mil neuf cent dix.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 novembre 1910, M. Joseph Wiseman Keogh est autorisé à exercer les fonctions de Consul d'Angleterre dans la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 novembre 1910, M. Fernand Vicarino est autorisé à exercer les fonctions de Consul de Suisse dans la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 novembre 1910, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. le Comte Etienne Gastaldi, Secrétaire de la Chancellerie de l'Ordre de Saint-Charles;

le Docteur Camille Onda, médecin de la Ville;

Gaëtan Borghini, compositeur de musique, chef d'orchestre;

Jules Van den Daele, chef des Cultures à la Société Anonyme des Bains de Mer de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 novembre 1910, la Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à M. Eugène Barbier, régisseur du Domaine de S. A. S. le Prince, à Marchais.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 novembre 1910, la Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Jean Romagnan, typographe à l'Imprimerie de Monaco;

Thomas Ciaï, gardien du Port de Monaco;

Baptistin Mélin, valet de pied attaché à la Maison de S. A. S. le Prince.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée aux Sieurs :

Justin Clariond, sous-brigadier de la Sûreté;

Janin-Joseph Rebuffel, agent de Police;

Joseph Saissy, agent de Police;

Henri Mezzano, palefrenier aux Ecuries du Palais de S. A. S. le Prince;

Ambroise Philibert, canotier aux Travaux du Port.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 novembre 1910,

MM. François Sans, brigadier à la Compagnie des Carabiniers du Prince;

Benjamin Abos, carabinier;

Louis Aubert, carabinier;

Louis Brémond, carabinier;

Louis Cayol, carabinier;

sont autorisés à accepter et à porter la médaille militaire de Belgique qui leur a été accordée par S. M. le Roi des Belges.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête de la Saint-Albert

Les fêtes de la Saint-Albert ont revêtu cette année un éclat particulier du fait de la présence à Monaco de S. A. S. le Prince Héritaire. La population a profité avec empressement de cette heureuse circonstance pour manifester une fois de plus son attachement au Souverain et à la Famille Princièrre à laquelle nous sommes indissolublement liés les destinées de ce pays.

Le temps incertain s'est malheureusement montré peu favorable aux cérémonies et aux réjouissances extérieures et, en raison de la pluie de la matinée, S. A. S. le Prince Héritaire, pour épargner aux hommes une fatigue inutile, a ordonné de supprimer la revue des Compagnies de Carabiniers et de Pompiers qui devait, suivant l'usage, suivre la cérémonie religieuse de ce matin.

Les réjouissances publiques ont, comme les années précédentes, débuté hier matin par une abondante distribution de secours faite aux indigents par les soins de la Mairie.

Dans l'après-midi, la Société Amicale les Enfants du Vigan que S. G. M^{gr} du Curel, son président d'honneur, avait invitée à passer plusieurs jours dans la Principauté, a été reçue à la gare par la Société Monégasque la Philharmonique.

Les deux Sociétés se sont rendues au siège du Groupe d'Etudes où un vin d'honneur leur a été offert par M^{gr} du Curel.

Les Enfants du Vigan, accompagnés par leur président d'honneur, ont ensuite été admis à se faire entendre au Palais, en présence de S. A. S. le Prince Louis qui les a chaudement félicités.

Ils se sont ensuite rendus successivement à l'Hôtel du Gouvernement, à la Mairie et au Consulat de France où ils ont exécuté la *Marseillaise* et où M. le Consul leur a offert le champagne.

Le soir, les façades des édifices publics et des maisons particulières se sont couvertes de décorations lumineuses dont les lignes dessinaient les arabesques les plus élégantes et les plus imprévues dans l'incomparable amphithéâtre qu'offrent pour ces sortes de fêtes le Rocher de Monaco et les pentes escarpées de la Condamine.

On a pu remarquer l'empressement avec lequel la population industrielle et commerçante et les principales Sociétés monégasques avaient tenu à prendre part à ces réjouissances nationales.

Le feu d'artifice, pendant lequel la Société Philharmonique s'est fait entendre, avait attiré une foule nombreuse sur la place du Palais. D'une des fenêtres de la demeure Princièrre, S. A. S. le Prince Louis assistait à la fête.

La retraite aux flambeaux s'est ensuite déroulée à travers les rues de Monaco et de la Condamine.

Le cortège était composé de la Philharmonique, de la Lyre Monégasque et des Enfants du Vigan escortés par les Pompiers et les Membres de l'Etoile et de l'Herculis, porteurs de torches. Une foule considérable suivait ou se pressait sur le parcours.

Ce matin, S. A. S. le Prince Héritaire a procédé, au Palais, à la remise des croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles conférées à M. le Comte Etienne Gastaldi, M. le Docteur Onda, M. Gaëtan Borghini et M. Jules Van den Daële, et des médailles d'honneur attribuées à MM. Jean Romagnan, Thomas Ciais, Baptistin Melin, Justin Clariond, Joseph Rebuffell, Joseph Saissy et Ambroise Philibert.

A la même heure, les Consuls accrédités à Monaco, les Autorités de la Principauté et les Représentants officiels de l'industrie et du commerce se réunissaient dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement où se tenait M. Jaloustre, chef du Cabinet de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général. A 10 heures moins cinq, escorté par les Carabiniers et les Pompiers et précédé par la musique de la Société Philharmonique, le cortège, dans lequel on remarquait les uniformes du Corps consulaire et des officiers et les robes des professeurs du Lycée, se dirigeait vers la Cathédrale.

Les honneurs étaient rendus à l'entrée par les Carabiniers qui formaient la haie le long de la nef. La Cour d'Appel et les Tribunaux en robe étaient venus directement du Palais de Justice.

A peine les membres des différents Corps de l'Etat avaient-ils pris, dans le haut de l'église, les places qui leur étaient réservées, que S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné par le Commandant A. Gastaldi, aide de camp, descendait d'automobile devant le perron de la Cathédrale. Les honneurs étaient rendus au Prince par S. G. M^{gr} du Curel entouré de tout son clergé. Son Altesse, en grand uniforme, portant en écharpe le grand Cordon de Saint-Charles, a pénétré dans l'église aux sons de l'*Hymne Monégasque* et pris place dans le chœur en face du siège épiscopal.

La cérémonie a été présidée par S. G. M^{gr} du Curel. A l'élévation, les clairons des Carabiniers ont sonné aux champs. La Maîtrise, sous la direction de M. le chanoine Perruchot, a fait entendre un très beau programme musical.

Le Prince Héritaire a quitté la Cathédrale accompagné jusqu'au bas du perron par M^{gr} l'Evêque. La foule, massée aux abords, a respectueusement salué Son Altesse qui a regagné Son palais en automobile, en compagnie du Commandant Gastaldi.

A Son retour, le Prince a remis Lui-même, en présence du Colonel Lemoël, la Médaille d'honneur de sauvetage décernée par le Gouvernement français au Capitaine Picandet et au Lieutenant Tixier pour leur belle conduite lors du grand incendie du quartier Saint-Antoine sur la frontière monégasque.

La Médaille d'honneur de deuxième classe de la Principauté a été, d'autre part, remise au brigadier Sans, des Carabiniers, et la Médaille d'honneur de troisième classe aux carabiniers Cayol, Auber, Abos et Brémond pour le dévouement dont ils ont fait preuve à l'incendie de l'Exposition de Bruxelles.

Enfin, S. A. S. le Prince a remis au sapeur-pompier Abomigliano, de la part du Gouvernement français, la médaille commémorative du Maroc.

A midi a eu lieu à l'Hôtel du Gouvernement un banquet de 80 couverts réunissant le Corps consulaire accrédité auprès du Gouvernement Princier, les principales autorités et les notabilités de Monaco. S. A. S. le Prince Héritaire avait daigné faire connaître qu'il présiderait ce banquet. Son

Altesse, accompagnée du Commandant Gastaldi, et portant la tenue qu'Elle avait revêtue pour la cérémonie religieuse, a été reçue sur le seuil par M. Jaloustre, faisant fonctions de Gouverneur Général, et a pénétré dans les salons où les invités se trouvaient rassemblés.

La grande salle du Conseil d'Etat, transformée en salle à manger, avait été décorée de plantes vertes et de faisceaux de drapeaux monégasques. Au mur, dominant la place que doit occuper le Prince Louis, se trouve le beau portrait du Prince Souverain par Spiridon. Les tables sont jonchées de graminées roses et décorées de somptueuses gerbes d'œillets.

A midi et quart, les portes sont ouvertes et le Prince prend place au centre de la table d'honneur, ayant en face de Lui M. Jaloustre, faisant fonctions de Gouverneur Général, à Sa droite, M^{gr} du Curel, et à Sa gauche, M. le Commandeur de Loth, maire de Monaco. M. Jaloustre a, à sa droite, M. le Consul d'Italie, doyen du Corps consulaire, et, à sa gauche, M. le Consul de France.

Au dessert, S. A. S. le Prince Louis s'est levé. Toute l'assistance debout observe un profond silence et son Altesse prononce d'une voix ferme le discours suivant :

Monseigneur, Messieurs,

C'est pour moi un devoir très doux à remplir que de célébrer aujourd'hui, avec la population Monégasque et avec vous, la fête du Prince Souverain.

Je sais quels sont les sentiments de déférente sympathie et de profond attachement dont tous ici vous êtes animés à l'égard de mon père; c'est donc de tout cœur, j'en suis sûr, que vous lèverez votre verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert et que vous vous joindrez à moi pour Lui exprimer nos vœux de bonheur et de santé.

Il m'est particulièrement agréable de voir à cette table Messieurs les Consuls accrédités auprès du Gouvernement Princier; je les remercie du témoignage de courtoisie qu'ils donnent au Prince et à Son Pays, en assistant aux cérémonies d'aujourd'hui. Je les prie de transmettre à leurs Gouvernements les souhaits que nous formons tous pour la prospérité des Nations qu'ils représentent.

Je suis heureux aussi d'assurer à nouveau les membres des différents Corps de l'Etat qui m'entourent de la confiance et de la sollicitude du Souverain. En apportant à ce pays le concours de votre intelligence, de votre savoir et de votre expérience, vous êtes devenus, Messieurs, les meilleurs collaborateurs de mon père dans l'œuvre de progrès et de justice qu'il poursuit sans cesse et qui, comme nous avons eu la joie de le constater, cette année encore, à la grandiose Exposition de Bruxelles, permet à Son pays de figurer dignement à côté des grandes nations; et, puisque j'évoque ici les brillants succès remportés à Bruxelles par la Principauté, je tiens à féliciter et à remercier moi-même M. Camille Blanc de son inlassable dévouement.

Quelles que soient les nouvelles institutions que le libéralisme éclairé du Souverain l'amènera à établir, les fonctionnaires, qu'il a appelés à Monaco, pourront, tous, toujours compter sur Sa bienveillance et Sa protection la plus ferme.

Les services que vous rendez à la Principauté, Messieurs, vous créent des droits imprescriptibles à Sa reconnaissance, et, si l'esprit populaire, cédant trop vite à des impulsions irréfléchies, a pu sembler un instant méconnaître ces droits, le Prince Albert tient à ce que la France, votre patrie, sache que, pour Sa part, Il ne les oubliera jamais.

Des applaudissements prolongés et chaleureux saluent ces éloquents paroles.

M. Jaloustre, s'adressant au Prince, s'exprime alors en ces termes :

Monseigneur,

Au nom des Membres des différents Corps de l'Etat, j'ai l'honneur de remercier Votre Altesse Sérénissime des paroles si bienveillantes qu'Elle vient de leur adresser de la part de Son Auguste Père. Tous les Fonctionnaires qui ont été appelés à Monaco par la confiance du Prince sont fiers d'être placés sous Son autorité et ils ne manqueront jamais à leur devoir.

Je Vous prie, respectueusement, Monseigneur, de daigner le dire au Prince Souverain et de Lui transmettre, avec l'expression de notre profonde reconnaissance pour le nouveau témoignage de sollicitude qu'Il nous donne par Votre intermédiaire, l'assurance de notre inaltérable et entier dévouement.

Des bravos unanimes soulignent ces paroles et associent les Membres des Corps de l'Etat aux sentiments de dévouement exprimés par M. Jaloustre.

M. Rosset, consul d'Italie, se lève à son tour et prononce l'allocution suivante :

*Monseigneur,
Excellence,
Messieurs,*

Je dois à ma qualité de doyen du Corps Consulaire accrédité auprès du Prince, le grand honneur et l'agréable mission de prendre la parole au nom de mes collègues pour remercier bien vivement Monseigneur le Prince Héritaire des expressions si bienveillantes qu'Il a bien voulu nous adresser et qu'Il nous sera très agréable de transmettre à nos Gouvernements respectifs auprès desquels Ses paroles trouveront sans doute l'écho le plus sympathique.

Qu'Il nous soit aussi permis de former les vœux les plus sincères afin que la belle Principauté puisse, avec l'union de tous ses éléments, marcher heureuse vers une prospérité toujours plus florissante.

Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je lève mon verre en l'honneur et pour le bonheur de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}; je bois en l'honneur de Monseigneur le Prince Héritaire.

Les pensées si délicatement traduites par le distingué représentant de la nation Italienne soulèvent à nouveau de vifs applaudissements.

Le café est ensuite servi. Puis le Prince se rend dans le grand salon où il s'entretient pendant quelques instants avec la plupart des invités, témoignant de la plus gracieuse et plus cordiale bienveillance. Vers trois heures, les convives se sont retirés en passant devant le Prince pour Lui présenter leurs hommages. Son Altesse, après leur départ, est rentrée directement au Palais en automobile.

Le *Journal de Monaco* donnera dans son prochain numéro le compte rendu des manifestations de l'après-midi et de la soirée.

Parmi les affaires expédiées par le Conseil de Gouvernement provisoire dans le courant de la semaine écoulée, il convient de relever les questions suivantes :

Inscription d'une somme globale de 100.000 francs à la disposition du Comité des Fêtes, sous réserve que les musiques donneront à bref délai deux concerts par semaine; démarches en vue d'assurer l'éclairage des rues pendant toute la nuit; nomination d'une Commission chargée d'élaborer un projet de règlement des institutions privées; alimentation en eau des écoles et organisation d'un service médical ayant pour but de surveiller les yeux des élèves et de distribuer des lunettes à ceux qui en auraient besoin.

Examen de l'Arrêté concernant les chalets de commodité; nomination d'une Commission chargée d'examiner la question des bouches d'incendie et des réservoirs nécessaires à leur alimentation; demande de M. le Directeur du Service d'Hygiène en vue d'obtenir le passage à son service de quatre agents de la Sûreté publique; étude de l'établissement d'un service téléphonique de nuit; simplification des formules dans les correspondances; examen du projet de raccordement du boulevard de l'Observatoire avec la nouvelle route de Nice; autorisation à M. Noghès de faire publier le programme des fêtes de la Saint-Albert.

A la séance du 8 novembre, M. Médecin François, qui s'était abstenu d'assister aux séances du Conseil depuis le jour où il avait reçu une citation à comparaître (*affaire des fils téléphoniques*), a repris sa place parmi les délégués du Gouvernement, le Tribunal ayant statué sur cette affaire.

M. Jaloustre donne ensuite communication d'une lettre par laquelle les signataires, MM. Jaur, J. Crovetto, Henri Olivieri, Bernasconi et Pistonatto avisent, conformément à la loi, qu'ils convoquent leurs compatriotes à une réunion, au théâtre des Variétés, le vendredi 11 novembre courant, à neuf heures du soir. (Ordre du jour: exposé de la situation).

Le Conseil examine ensuite la question des water-closets des Ecoles des filles des Moulins; du remplacement du mécanicien du remorqueur du Port, démissionnaire; ajourne l'examen des candidatures à l'emploi de gardien des phares; émet une motion tendant à la disparition des chalets de nécessité actuellement existants et au rachat de la concession; examine la question de l'emplacement du nouveau pavillon des Pompes funèbres; entend un rapport de M. le docteur Marsan sur l'étendue du linge et les lavoirs publics; traite différentes affaires intéressant la salubrité publique; nomme une Commission pour établir un projet de réglementation des bureaux de tabacs et demande aux Services compétents des rapports sur les dépenses à engager pour l'exécution des travaux du Port et sur la comptabilité du Lycée.

Le 9 novembre, le Conseil s'occupe de la purge des rochers dangereux situés au-dessous de l'Observatoire; charge M. le docteur Marsan de rechercher l'emplacement d'une fontaine à établir aux Bas-Moulins; examine les projets de jardins présentés au récent concours; nomme une Commission pour indiquer les terrains à réserver aux services publics sur le futur quai de Fontvieille; une Commission pour étudier les moyens d'éviter les accidents dus au transport des essences; insiste pour l'application sévère des règlements aux automobilistes; se prononce pour l'ajournement d'une demande tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir un cercle.

M. Reymond donne communication d'une lettre par laquelle les jeunes monégasques résidant à Paris, annoncent la formation d'un Comité dit «Jeune Monégasque» et assurent de leur dévouement aux représentants de la Constitution.

M. Jaloustre fait connaître que S. A. S. le Prince recevra à Paris, le 16 novembre courant, les Délégués du Conseil.

Dans la séance du 10 novembre, le Conseil crée une Commission pour préparer un règlement de l'exercice du commerce. Cette Commission comprend des représentants notables du commerce de la Principauté.

M. Reymond donne connaissance de l'adresse que la magistrature et le barreau ont adressée à S. A. S. le Prince à l'occasion de Sa fête.

Le Conseil approuve l'établissement du téléphone aux abattoirs.

Le 11 novembre, le Conseil approuve les horaires du service d'hiver des tramways de Nice et du Littoral, sous réserve de l'examen ultérieur des engagements pris par la Compagnie; examine la question des expropriations rue Grimaldi et de la réfection des égouts de la Principauté; se prononce contre l'organisation d'un service dentaire gratuit dans les Ecoles et l'attribution de nouvelles bourses au Lycée; étudie le rapport de M. le chanoine Pauthier sur les cantines scolaires; émet une motion tendant au retrait des propositions faites à la Compagnie des Pompes funèbres en raison du silence prolongé de cette Compagnie.

Le Conseil décide le remplacement de la bascule du Contrôle des viandes; approuve la mise à la disposition des Pompiers des locaux précédemment occupés par le Service d'Hygiène et demande des rapports complémentaires sur les

réparations à effectuer aux Ecoles de garçons et sur le déplacement de la borne-fontaine de la rue Plati.

Lundi soir a eu lieu, dans les salons de l'hôtel de Paris, le banquet de clôture de l'Exposition Monégasque à Bruxelles. Dans cette réunion M. Camille Blanc, commissaire général de l'Exposition, avait pour but de grouper une dernière fois ses collaborateurs et les exposants autour des représentants officiels du Gouvernement Monégasque et du Gouvernement Belge.

M. Jaloustre, chef de Cabinet de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général, présidait, ayant à sa droite M. Camille Blanc et, à sa gauche, M. Robyns de Schneidauer, vice-consul de Monaco à Bruxelles, commissaire général adjoint de la Principauté à l'Exposition.

A la fin du repas qui fut exquis et élégamment servi, M. Jaloustre a pris la parole en ces termes:

Messieurs,

Je dois à l'honneur que m'a fait Son Altesse Sérénissime le Prince Albert de me confier provisoirement les fonctions de Gouverneur général, le plaisir d'assister à ce banquet.

Le Conseil provisoire du Gouvernement, que je préside actuellement, m'a également demandé d'être son représentant au milieu de vous.

Je suis d'autant plus heureux et flatté de présider votre réunion qu'elle clôture un événement qui comptera désormais dans l'histoire monégasque: la participation de la Principauté à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1910.

Tous ici, Messieurs, vous avez visité en détail cette grandiose manifestation du génie humain; vous avez admiré ce splendide effort d'un peuple intelligent, laborieux, discipliné entre tous, et quand, après un désastre qu'on a pu croire un instant irréparable, vous avez vu en quelques jours les palais détruits renaître de leurs cendres et se remplir de nouvelles richesses, vous avez applaudi sans réserve au noble et saisissant exemple de vaillance et d'énergie que la Belgique donnait au monde.

Mais il est un autre sentiment que les Monégasques et tous ceux qui aiment la Principauté ont éprouvé en parcourant l'Exposition de Bruxelles: c'est un sentiment de légitime fierté. A côté de l'imposant Palais d'une grande nation, sur un emplacement de choix, le Pavillon de Monaco dressait son harmonieuse silhouette. Ses architectes, très heureusement inspirés, en avaient emprunté les lignes au vieux palais de leurs Princes. C'était par avance en garantissant l'avenir. Campée sur son rocher et faisant corps avec lui, l'antique demeure princière résiste, en effet, depuis des siècles aux atteintes du temps.

Transportées en réduction à Bruxelles, sa tour et sa coupole devaient, par deux fois, braver l'incendie.

Avec sa ceinture de palmiers et de plantes rares, ses salles où l'air et la lumière pénétraient à flots, le pavillon synthétisait aux yeux de tous l'enchantement de notre ciel et de notre climat. Toutes les manifestations de l'activité intellectuelle et économique du pays s'y trouvaient ingénieusement présentées. Si la Science tenait une place d'honneur, avec les instruments et les engins qu'emploie notre Souverain pour arracher leurs secrets aux abîmes de la mer, elle voisinaît avec l'Art qui compte ici tant d'adeptes éclairés et fervents.

Pendant toute la durée de l'Exposition, le Pavillon de Monaco a reçu chaque jour des milliers de visiteurs. Tous y ont appris à mieux connaître la Principauté et à mieux l'aimer. Quand l'heure des récompenses a sonné, l'importance et le nombre de celles qu'ont obtenues nos exposants ont montré en quelle haute estime les tenaient leurs juges et c'est dans la joie du succès le plus flatteur que notre pavillon a pu fermer définitivement ses portes.

Au nom de S. A. S. le Prince, je dois féliciter ici et remercier à nouveau tous ceux qui ont contribué à ce succès, en premier lieu, M. Camille Blanc, commissaire général, président du Comité d'organisation, qui a servi comme toujours les intérêts de la Principauté avec le plus entier dévouement et a mérité, une fois de plus, sa reconnaissance; le distingué et vigilant commissaire général adjoint, M. Victor Robyns de Schneidauer, vice-consul de Monaco à Bruxelles, qui a eu l'aimable pensée de venir se joindre à nous; M. le Secrétaire général Lanson, dont les précieuses qualités ont été si largement mises à contribution et à qui je souhaite volontiers la bienvenue à Monaco; M. Louis de Castro, secrétaire du Comité d'organisation, dont l'intelligence, le tact et la courtoisie ont été universellement appréciés; le Comité d'organisation tout entier qui, pour les travaux ardu du début, n'a marchandé ni son temps ni sa peine; les architectes monégasques, MM. Médecin et Marquet dont l'œuvre confirme encore le talent; MM. Chambon, de Cozar, toujours si actifs; enfin les collaborateurs de tous ordres — carabiniers et gardiens — qui, à l'heure critique où le feu menaçait le Pavillon, ont rivalisé de courage et d'énergie.

Les éloges de S. A. S. le Prince s'adressent également à vous tous, Messieurs les exposants.

Il est, parmi vous, des vétérans du succès. Ceux-là avaient leur place marquée dans les jurys. Ils ont su l'occuper dignement. L'un, à qui nous devons la renaissance à Monaco de l'art délicat de la céramique, s'est imposé à tous par l'autorité de son jugement, la sûreté de son goût et sa longue expérience. L'autre, qui ravit à nos fleurs leurs plus subtils parfums, a fait apprécier partout son indiscutable compétence.

Encouragées par l'exemple de leurs aînées, nos jeunes

industries monégasques n'ont pas craint d'affronter des concurrents redoutables.

Le résultat de l'épreuve est tout à leur honneur.

Il en est de même pour vous tous, Messieurs les exposants étrangers, qui, confiants dans la sagesse du Prince et de Son peuple, vous êtes associés à leurs destinées et avez acquis des droits intangibles à la reconnaissance du pays en devenant les meilleurs artisans de sa prospérité.

Comme les Monégasques qui — isolément ou sous la bannière d'une Société sportive — se sont rendus à l'Exposition, tous, Messieurs, vous avez reçu à Bruxelles l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux. Il est aisé d'en découvrir la raison.

Le 20 juin dernier, dans la salle des fêtes de l'Exposition, en présence des Souverains et de l'élite intellectuelle de la Belgique, S. A. S. le Prince Albert exposait les résultats de Sa carrière scientifique. Son auditoire l'écoutait avec recueillement et respect et Lui prodiguait, à la fin de la conférence, les témoignages de la plus ardente sympathie. Ce n'est pas seulement, Messieurs, le savant que l'on acclamait, c'était aussi le Souverain qui a su donner à Son petit pays une place dans le monde et qui entend la lui conserver.

Les échos de pareilles acclamations ne se dissipent pas en un jour. L'accueil que vous avez reçu à Bruxelles vous l'a prouvé et vous avez alors mieux senti ce que Monaco doit au Prince Albert.

Je suis donc assuré, Messieurs, d'être l'interprète de vos sentiments en vous proposant de lever nos verres en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert et de Lui adresser, à l'occasion de Sa fête, nos vœux les plus respectueux et les plus sincères.

Je vous demande également de porter un toast à S. A. S. le Prince Héritaire qui a eu la touchante pensée de venir Lui-même présider à la fête de Son père.

Enfin, Messieurs, évoquant à la fois l'étroite amitié qui Les unit à nos Princes et le souvenir de la gracieuse hospitalité que Bruxelles a offerte à la Principauté, je vous convie à boire à la santé de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges.

M. Camille Blanc, se levant à son tour, a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

Comme Commissaire général et comme Président du Comité d'organisation, permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier d'avoir bien voulu accepter de nous retrouver ici à la même table, au lendemain de la clôture de l'Exposition de Bruxelles, dont avec quelque orgueil nous pouvons dire que, grâce à vous tous, elle fut un nouveau succès pour la Principauté.

Je remercie M. Jaloustre, qui a bien voulu représenter ici le Gouvernement, et M. le Maire de Monaco, la Commission Communale.

Vous venez d'entendre, en termes trop aimables, définir ce que fut le rôle du Commissaire général. Laissez-moi, à mon tour, dire ici toute la reconnaissance que je conserve pour les concours dévoués que j'ai rencontrés, non seulement dans le Comité d'organisation et chez les exposants, mais encore parmi tous ceux qui furent mes collaborateurs immédiats dans l'œuvre entreprise.

Je remercie M. Robyns de Schneidauer, consul de Monaco à Bruxelles, mon adjoint au Commissariat général, que je retrouve avec plaisir à mes côtés.

Messieurs Médecin et Marquet, architectes monégasques, conçurent le projet de ce pavillon, dont M. Hubert, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, voulut bien dire, lors de son inauguration, qu'il été comme le sourire de l'Exposition.

L'aménagement intérieur, si artistiquement réalisé, le fut grâce à l'habileté de M. Chambon, dont je regrette l'absence, grâce aussi à l'activité de M. Lanson, secrétaire général du Commissariat, infatigable et sur la brèche, non seulement pendant la fiévreuse organisation de notre pavillon, mais encore pendant toute la durée de l'Exposition, où il contribua, ce dont je le remercie tout particulièrement, à nous concilier toutes les sympathies.

Dès le lendemain de l'inauguration de la participation monégasque, celle-ci reçut la visite du Prince Albert, qui venait ainsi lui apporter Lui-même de nouveaux témoignages de Sa bienveillante sollicitude, pour tout ce qui touche aux intérêts du Pays. Plus encore, le Prince, qui avait daigné figurer parmi les exposants pour les travaux scientifiques qui ont jeté tant de lustre sur la Principauté, devait, dans une conférence tenue dans la Salle des Fêtes de l'Exposition, devant le Roi et la Reine des Belges, et au sein d'une assistance qui réunissait l'élite du monde scientifique, démontrer une fois de plus l'importance de la science dont Il s'est fait le propagateur et de l'enseignement qu'Il aura créé.

La foule s'écrasa bientôt aux portes du Pavillon, qui journellement pendant plusieurs mois reçut la visite de milliers de visiteurs cosmopolites.

Puis il advint, Messieurs, que les jours de l'Exposition furent comptés et que, non sans amertume, il fallut songer à voir disparaître ce qui fut l'enchantement de ces belles journées d'été.

La distribution des récompenses devait réunir en une fête splendide les délégations de tous les pays qui s'étaient rendus à l'invitation de la Belgique.

Une fois encore, le drapeau monégasque s'inclinait respectueusement devant le Roi et la Reine des Belges, au milieu des acclamations d'un peuple sympathique entre tous, car il personnifie à merveille le progrès réalisé par l'Union, l'Union qui fait la Force, fière devise de ce petit pays par la surface, grandi par le labeur opiniâtre de sa population.

Nos succès, Messieurs, nous n'oublierons pas que nous les avons tenus de nos communs efforts, alors que,

sans distinction de nationalité, nous avons tous concouru à défendre le bon renom de la Principauté. Les opérations du Jury international furent des plus favorables à la participation monégasque, puisqu'on nous accordait huit grands prix, huit diplômes d'honneur, quinze médailles d'or, onze médailles d'argent et quatre médailles de bronze.

Et maintenant, Messieurs, je suis persuadé que si de nouvelles circonstances se présentaient pour la Principauté d'affirmer au dehors sa vitalité, elle retrouverait chez vous le même dévouement à servir ses intérêts les plus chers. Je m'estime heureux, pour ma part, d'avoir pu dans la mesure de mes forces et de mon activité être cette fois encore le collaborateur dévoué de vos efforts.

M. Godineau, consul de Belgique à Monaco, a porté le toast que voici :

Messieurs,

En ma qualité de Consul de Belgique à Monaco, j'ai le devoir et l'honneur de remercier le Gouvernement Monégasque de sa participation si importante à l'Exposition de Bruxelles.

Au nom de mes compatriotes qui ont été unanimes à reconnaître la grâce et la beauté de cette participation, j'exprime une profonde reconnaissance à S. A. S. le Prince Albert, à M. Camille Blanc, l'éminent Commissaire général, à la Commission organisatrice, à tous les Monégasques exposants, ainsi qu'aux nombreux habitants de ce pays lointain du nôtre, qui sont venus nous visiter et applaudir nos efforts dans cette œuvre de paix et d'internationalisme.

Il y a actuellement quelque chose de nouveau dans le monde. Les peuples les plus grands ne sont plus ceux qui sont remarquables par leur force et leur puissance, par leur organisation militaire et les armes de la guerre. Ce sont ceux qui le sont par les armes de la paix. Ce sont ceux qui veulent servir de trait d'union entre tous les autres. Et n'était-il pas bien naturel que dans cet élan de pacifisme supérieur ce charmant, petit pays cosmopolite, où fleurissent les arts et les sciences, tint à remplir une place honorable au milieu de ses grands aînés, dans cette manifestation unioniste de tous les peuples de la terre.

Votre exposition locale, Messieurs, a été une merveille dans notre Exposition Universelle. Et le souvenir de votre pavillon si charmant, si intelligemment conçu, si pittoresque, restera dans le souvenir de tous les Belges, comme une des émanations les plus artistiques de l'effort général.

Nous vous en remercions, nous vous en exprimons une reconnaissance sans bornes. Et cette impression durable fortifiera encore, pour nous Belges habitant la Principauté, l'affection que nous portions déjà à notre seconde patrie.

Je bois avec gratitude à S. A. S. le Prince Albert, à S. A. S. le Prince Louis, à M. le Gouverneur Général, à M. Camille Blanc, à vous, Messieurs les Monégasques, à votre bonheur, à votre prospérité.

Enfin, M. Baudin, au nom des membres du jury ; M. Vial, au nom des exposants, et M. Médecin, au nom des architectes du Pavillon, ont prononcé des allocutions applaudies.

S. A. S. le Prince Louis a daigné faire une courte apparition à la fin du banquet et manifester aux organisateurs et aux exposants la satisfaction qu'il avait éprouvée du brillant succès de l'Exposition Monégasque.

M. Victor Robyns de Schneidauer, vice-consul de Monaco à Bruxelles, commissaire général adjoint de la Principauté à l'Exposition de Bruxelles et M. Lanson, secrétaire général du Commissariat, venus pour assister au banquet de clôture de l'Exposition Monégasque à Bruxelles, ont passé quelques jours dans la Principauté qu'ils ont l'intention de quitter dans la journée de demain.

COMITÉ DES FÊTES

La Commission administrative du Comité des Fêtes s'est réunie lundi 7 novembre à 9 heures du soir, à la Mairie de Monaco, sous la présidence de M. de Loth, maire.

M. Reymond, 1^{er} adjoint, assistait à la réunion.

Tous les présidents des Sociétés artistiques et sportives avaient répondu à la convocation.

En conformité de l'Ordonnance sur le Conseil Communal, M. Théophile Gastaud, conseiller communal, a été confirmé dans ses fonctions de trésorier du Comité des Fêtes.

Il a été décidé que les nouveaux membres seraient soumis, avant leur acceptation définitive, à un affichage de huit jours.

La Commission administrative s'est activement occupée d'élaborer un programme intérieur ainsi que d'arrêter, dans ses grandes lignes, le calendrier général des fêtes 1910-1911.

Sur la proposition de M. Reymond, on a décidé de nommer une sous-commission qui faciliterait la tâche du Comité.

En principe et après un échange de vue entre les présidents des Sociétés, les dates des diffé-

rentes réjouissances ont été soumises à l'approbation définitive.

Le Comité s'assurera, en temps utile, du concours des Sociétés musicales.

Après avoir pris note de quelques propositions diverses et de nouvelles affiliations, la séance s'est terminée à 11 heures.

Le Comité se réunira de nouveau mercredi 16 novembre prochain, à 9 heures du soir.

LYCÉE DE MONACO

Le Gouverneur Général informe les familles qu'après avis du Conseil de Gouvernement provisoire, il ne sera plus accordé de bourses au Lycée de Monaco pour la présente année.

TÉLÉPHONES

Un service assurant les communications téléphoniques pendant toute la nuit du 1^{er} novembre au 30 avril va être organisé dans la Principauté.

Les candidats de nationalité monégasque susceptibles de remplir cet emploi sont invités à adresser leur demande au Gouvernement.

CONCOURS DE JARDINS

M. Charles Gayet est avisé d'avoir à se présenter au Gouvernement avant le 20 décembre prochain, faute de quoi il serait déchu de tous ses droits sur le projet *macte animo* auquel a été attribué le deuxième prix du Concours de Jardins.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 8 et 11 novembre 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

M. F.-J., né à Monaco, le 11 octobre 1860, architecte, demeurant à Monaco, 100 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à l'Ordonnance sur la conservation des fils téléphoniques ;

B. M.-M., né à La Seine (Var), le 30 avril 1891, maçon, demeurant à Vintimille (Italie), dix mois de prison pour tentative de vol simple ;

D. J.-A.-J., né à Rodez (Aveyron), le 10 avril 1878, sellier, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 novembre 1910 :

Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, venant de Cannes, — 82 tonnes de marchandises diverses.

Cutter Marguerite, français, cap. Cosso, venant de Sainte-Maxime, — vin.

Tartane Fête-Dieu, français, cap. Caisson, venant de Saint-Tropez, — vin.

Trois tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Jacques, français, cap. Ugo, venant de Saint-Tropez, — vin.

Départs du 5 au 12 novembre :

Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, allant à Marseille, — marchandises diverses.

Cutter Marguerite, français, cap. Cosso, allant à Menton, — vin.

Tartane Fête-Dieu, français, cap. Caisson, allant à Saint-Tropez, — fûts vides.

Trois tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Tartane Saint-Jacques, français, cap. Ugo, allant à Nice, — vin.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 12 novembre 1910, enregistré, MM. RITTER GUIDO et THIBAUD LOUIS, bijoutiers-horlogers à Monte Carlo, ont vendu à M^{me} MARIE SAPPJA, épouse autorisée de son mari, le fonds de commerce de « bijouterie-horlogerie, orfèvrerie, optique, achat et vente de bijoux » qu'ils faisaient valoir à Monte Carlo, maison Brégnat, boulevard des Moulins.

Les créanciers de MM. Ritter et Thibaud, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente,

par lettre recommandée, à l'Agence, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 15 novembre 1910.

DAGNINO et PASSERON.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. GIRALDI ALPHONSE ayant acquis de M^{me} ONESTI EUPHRASIE le fonds de commerce de vins que cette dernière exploitait rue des Orchidées, maison Onesti, à Monte Carlo,

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition, à la villa des Garets, boulevard de l'Ouest, numéro 29, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de forclusion.

Monaco, le 15 novembre 1910.

Cabinet de M^e L. BARBARIN, avocat

7, rue Albert, à Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. LAURENT TIXADOR, commerçant à Monaco, demeurant à Saint-Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales), ayant vendu à M. FRANÇOIS GERMANO, représentant, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de Vins et Liqueurs qu'il exploitait à Monaco, rue Saige, n^o 3.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de M^e Barbarin, avocat à Monaco, dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix qui serait fait en dehors d'eux.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 3 novembre courant, M^{me} L.-MARIE-THERÈSE MONTMARTEAUX, épouse de M. GEORGE BERNARD, demeurant ensemble à Paris, 58 bis, boulevard Richard-Lenoir, dûment autorisée par son mari, et M^{me} LUCIE-OLYMPHE CHAIX, veuve de M. F. MONTMARTEAUX, demeurant 5, boulevard d'Italie, à Monte Carlo,

Ont cédé le fonds de commerce d'appartements meublés qu'elles exploitaient Villa Marie-Thérèse, 5, boulevard d'Italie, à MM. H. JOUVERNAUX et J. BAUDRY, demeurant à Bourbonne-les-Bains.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la vente, entre les mains des acheteurs, 5, boulevard d'Italie, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 15 novembre 1910.

Cabinet de M^e Lucien BARBARIN, avocat,

7, rue Albert à Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

M. CHARLES-AUGUSTE SISMONDINI, commerçant, demeurant à Monaco, ayant acquis de M. FRANÇOIS PÉDINIELLI, le fonds de commerce de denrées coloniales, vins fins et liqueurs, produits comestibles divers, vente à domicile de cafés, exploité à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Calori,

Les créanciers de M. Pédinielli, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans le délai de dix jours, à partir de la présente insertion, en l'étude de M^e Barbarin, avocat, 7, rue Albert, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix qui serait fait en dehors d'eux.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, M. FERNAND CRÉMIEUX a cédé à M. ETIENNE MARGAROT le fonds de commerce qu'il exploite sous le nom de « Timbre-Bleu », 15, rue Grimaldi.

Faire opposition à cette adresse, dans le délai de dix jours à dater de la présente insertion.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1910